

Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**Nom de la matière**SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300**Code de produit**

6660

SynonymesSiloxanes cycliques, ramifiés ou linéaires complètement méthylés (*VMS, Volatile Methyl Siloxane*).**Usage recommandé**

Pour nettoyer et dégraisser les pièces métalliques. Ce solvant est conforme à la Spécification militaire américaine MIL-PRF-32295 pour les nettoyeurs non-aqueux, à faible teneur en COV, exempts de polluants atmosphériques dangereux (*HAP, Hazardous Air Pollutants*) et il figure dans la liste militaire américaine des produits homologués (*U.S. Military Qualified Products List, QPL*). Voir aussi la Section 15 : Composés organique volatils. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits. La FDS est destinée à être utilisée au Canada et aux États-Unis.

Restrictions d'utilisation

Aucune connue.

FABRICANT/FOURNISSEUR

Safety-Kleen Systems, Inc.
2600 North Central Expressway
Suite 200
Richardson, TX 75080, USA

IMPORTATEUR/DISTRIBUTEUR, Canada

Safety-Kleen Canada, Inc.
25 Regan Road
Brampton, Ontario, Canada L1A 1B2

www.safety-kleen.com

Téléphone : 1-800-669-5740

N° de téléphone en cas d'urgence : 1-800-468-1760

Date de la version

8 novembre 2016

Remplace la version du

4 septembre 2014

Date de la version originale1^{er} décembre 1989**Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGER**

Classification conforme à l'Annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17) (Canada) et au 29 CFR 1910.1200 (États-Unis).

Liquides inflammables, Catégorie 4

Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées, Catégorie 2 (poumons)

ÉLÉMENTS DU SGH SUR LES ÉTIQUETTES**Symboles****Mention d'avertissement**

Avertissement

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Mention(s) de danger

Liquide combustible

Risque présumé de lésions pulmonaires à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil(s) de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas inhaler la vapeur ou le brouillard. Porter des gants de protection/vêtements de protection et de l'équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

EN CAS D'INCENDIE : Utiliser du dioxyde de carbone, de la mousse classique, de la poudre extinctrice, du brouillard d'eau ou de l'eau pulvérisée.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination

Éliminer le contenu/le récipient conformément à toute réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

Autres dangers

Aucun connu.

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| N° CAS | Nom du composant | Pourcentage |
|------------|------------------------------|-------------|
| 541-02-6 | Décaméthylcyclopentasiloxane | 97,5-100 |
| 69430-24-6 | Diméthylcyclosiloxanes | 0-3 |

Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Obtenir de soins médicaux.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes/effets les plus importants

Aigus

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Retardés

Lésions pulmonaires.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administrer un traitement symptomatique et de soutien. Le traitement peut varier selon l'état de la victime et les particularités de l'incident. Appeler au 1-800-468-1760 pour obtenir de l'information supplémentaire.

Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, mousse classique, poudre extinctrice, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

Dangers spéciaux posés par le produit chimique

Liquide et vapeurs combustibles. Éviter la friction, l'électricité statique et les étincelles. La vapeur est plus lourde que l'air. Les vapeurs ou les gaz peuvent prendre feu à des sources inflammables éloignées et faire un retour de flamme. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit. L'écoulement aux égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion.

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques. La combustion peut produire du formaldéhyde, du dioxyde de silicium, du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés.

Mesures à prendre en cas d'incendie

Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée longtemps après l'extinction de l'incendie. Combattre l'incendie depuis une distance maximale ou utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des lances à régulation. Évacuer immédiatement en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur des réservoirs causé par l'incendie. Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de la combustion. Rester au vent et éviter les zones en contrebas. Appliquer de l'eau depuis un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Retirer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus. Colmater la fuite, si cela peut se faire sans risque. Porter l'équipement de protection et fournir les mécanismes techniques précisés à la SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ventiler la zone et éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. De la mousse supprimant l'émission de vapeurs peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil anti-étincelle propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer. De plus, en cas de gros déversement : L'eau pulvérisée peut réduire la vapeur, mais elle ne peut pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles ou des flammes. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, utiliser de l'équipement sécuritaire pour de tels endroits. Utiliser des outils antiétincelles propres et de l'équipement antidéflagrant. Les contenants métalliques, notamment les camions et les wagons-citernes, doivent être mis à la masse et placés en métallisation lors du transfert du produit. Ne pas inhaler la vapeur ou le brouillard. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements et les chaussures. Ne pas fumer en utilisant ce produit.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé et lors du transport. Stocker les contenants à une température inférieure à 30°C (85°F). Stocker les contenants dans un endroit sec et frais. Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer ni meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux. Voir la SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT pour y trouver des renseignements sur le Groupe d'emballage.

Incompatibilités

Éviter les matières fortement oxydantes.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Le Canada, l'ACGIH, l'OSHA et le NIOSH n'ont élaboré de limites d'exposition pour aucun des composants de ce produit.

ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

Des valeurs limites biologiques ne sont attribuées à aucun des composants de ce produit.

Contrôles d'ingénierie

Fournir la ventilation adéquate par aspiration à la source pour maintenir l'exposition des travailleurs au-dessous des limites d'exposition. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition applicables.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de vapeurs ou de brouillard. Il est recommandé d'avoir une douche oculaire d'urgence et des douches de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

Protection des voies respiratoires

Utiliser des cartouches de filtre à particules de la série P- ou R- et anti-vapeurs organiques homologuées par le NIOSH lorsque la concentration de vapeur ou de brouillard dépasse les limites d'exposition applicables. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée. Ne pas utiliser de respirateur de la série N-. Le choix et l'emploi de l'équipement de protection respiratoire doivent être conformes à la norme générale de l'industrie de l'OSHA (*OSHA General Industry Standard*) 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou à la norme de la CSA Z94.4 au Canada.

Recommandations sur les gants

Lorsqu'il y a un risque de contact avec la peau, porter des gants de protection imperméables aux produits chimiques ; l'emploi de gants de caoutchouc naturel (latex) ou de gants équivalents n'est pas recommandé. Afin d'éviter le contact prolongé ou répété avec le produit lorsqu'il y a un risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison complète ou d'autres vêtements adéquats de protection contre les produits chimiques.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Équipement de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants et sarrau de laboratoire ou tablier.

| |
|--|
| Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES |
|--|

| | | | |
|--|--|---|-----------------------------------|
| Apparence | Liquide clair et incolore | État physique | Liquide |
| Odeur | Inodore | Couleur | Clair, incolore |
| Seuil olfactif | Non disponible | pH | Non disponible |
| Point de fusion | -38°C (-36°F) (Environ) | Point d'ébullition | 210°C (410°F) |
| Intervalle des points d'ébullition | Non disponible | Point de congélation | Non disponible |
| Vitesse d'évaporation | < 1 (Acétate de butyle = 1) | Inflammabilité (solide, gaz) | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible | Point d'éclair | 77°C (170°F) (Environ) |
| Limite inférieure d'explosivité | Non disponible | Température de décomposition | Non disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Non disponible | Pression de vapeur | 1,3 mm Hg à 20°C (68°F) (Environ) |
| Densité de vapeur (air=1) | Non disponible | Densité relative (eau=1) | 0,95 (Eau = 1) |
| Solubilité dans l'eau | (Insoluble) | Coefficient de partage : n-octanol/eau | Non disponible |
| Viscosité | Non disponible | Solubilité (Autre) | Non disponible |
| Masse volumique | 7,9 lb/gallon US (950 g/L) | Masse moléculaire | Non disponible |
| Composés organiques volatils (Tel que réglementé) | 100 % en masse ; 7,9 lb/gallon US ; 950 g/L . Conformément au 40 CFR Partie 51.100(s) Pression de vapeur des COV à 20°C =1,3 mm Hg ; Non photochimiquement réactif Ce produit a été homologué comme solvant détenant une attestation d'innocuité environnementale (<i>Clean Air Solvent</i>), puisqu'il a réussi une analyse chimique effectuée par le laboratoire du <i>South Coast Air Quality Management District (SCAQMD)</i> de la Californie. Il respecte l'exigence 1171 relative aux composés organiques volatils (<i>VOC</i>) dans les exploitations utilisant des solvants de nettoyage (<i>Solvent Cleaning Operations</i>). Le produit est conforme aux exigences relatives aux solvants exemptés du règlement américain intitulé <i>Bay Area Air Quality Management District (BAAQMD) Regulation 8, Rule 16</i> , parce que la solution nettoyante est composée de siloxanes ramifiés, cycliques ou linéaires complètement méthylés (<i>VMS, Volatile Methyl Siloxane</i>). | | |

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Autres informations

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

Risque de réactions dangereuses

Ne se polymérisera pas dans des conditions de température et pression normales.

Conditions à éviter

Chaleur, étincelles ou flammes et matières incompatibles.

Matières incompatibles

Éviter les matières fortement oxydantes.

Produits de décomposition dangereux

Aucun à des températures et pressions normales. Voir aussi la SECTION 5 : PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.

Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Respiratoire

Ce produit contient un composé de siloxane pouvant dégager des vapeurs de formaldéhyde lorsqu'il est exposé à des températures dépassant 150°C (302°F) en présence d'air. Le formaldéhyde pose un risque de cancer connu, provoque de l'irritation et une sensibilisation de l'appareil respiratoire, irrite la gorge et est extrêmement toxique.

Cutanée

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Oculaire

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Orale

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

Décaméthylcyclopentasiloxane (541-02-6)

Oral DL50 Rat > 24 134 mg/kg

Diméthylcyclosiloxanes (69430-24-6)

Oral DL50 Rat > 16 mL/kg

Données sur la toxicité du produit

Estimation de la toxicité aiguë

| | |
|------|--------------|
| Oral | > 2000 mg/kg |
|------|--------------|

Effets immédiats

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Effets retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants. Peut provoquer des lésions pulmonaires.

Données sur l'irritation/corrosivité

Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Sensibilisation cutanée

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le NIOSH ou l'OSHA.

Ce produit contient un composé de siloxane pouvant dégager des vapeurs de formaldéhyde lorsqu'il est exposé à des températures dépassant 150°C (302°F) en présence d'air. Le formaldéhyde est un cancérigène connu.

Mutagénicité pour les cellules germinales

D'après les meilleurs renseignements dont on dispose actuellement, aucune mutagénicité connue n'est associée à ce produit.

Données sur les effets tumorigènes

D'après les meilleurs renseignements dont on dispose actuellement, aucune tératogénicité connue n'est associée à ce produit.

Toxicité pour la reproduction

D'après les meilleurs renseignements dont on dispose actuellement, aucune toxicité connue pour la reproduction n'est associée à ce produit.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée

Lésions pulmonaires.

Danger par aspiration

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Les troubles médicaux peuvent comprendre des troubles respiratoires.

Données supplémentaires

Troubles respiratoires.

Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicologie

En vertu du *California Code of Regulation*, la toxicité pour les organismes aquatiques se détermine à l'aide d'un titrage biologique aigu sur 96 heures. Une matière est non dangereuse si la CL50 est > 500 mg/L. Ce produit a réussi le titrage biologique et est considéré comme étant non dangereux.

Analyse des composants – Toxicité aquatique

Non disponible.

Persistance et dégradabilité

On croit que ce produit ne persiste pas dans l'environnement.

Potentiel de bioaccumulation

Il n'est pas attendu que cette matière s'accumule biologiquement.

Mobilité

Il est attendu que la mobilité soit élevée dans le sol.

Autre toxicité

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux applicables. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par l'utilisateur pourrait changer le code de déchet applicable à l'élimination de ce produit. Contacter Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correct.

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlements sur le transport

DOT Expéditions autres qu'en vrac (inférieures ou égales à 119 gallons US) (Les expéditions par navires et aéronefs doivent employer l'appellation pour l'expédition en vrac).

Appellation réglementaire : *Cleaning Compounds (decamethylcyclopentasiloxane)* (Non réglementé par le DOT américain)

Expéditions en vrac

Appellation réglementaire : *Combustible liquid, n.o.s. (decamethylcyclopentasiloxane)*

N° UN/NA : NA1993 **Classe de risques :** *Combustible liquid* **Groupe d'emballage :** III

Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) : Class 3, NA1993

TMD **Appellation réglementaire :** Non réglementé.

Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements canadiens

LCPE – Liste des substances d'intérêt prioritaire

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Substances appauvrissant la couche d'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité des sols

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité de l'eau

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Réglementation fédérale des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié en vertu de l'article 302 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa (d) de la TSCA, ou ne nécessite un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C)

Dangers aigus pour la santé : oui **Dangers chroniques pour la santé :** oui **Incendie :** oui **Pression :** non

Réactivité : non

Règlements des États américains

Aucun des composants de ce produit ne figure dans les listes des États américains suivants : CA, MA, MN, NJ ou PA.

Analyse des composants – Inventaire

Décaméthylcyclopentasiloxane (541-02-6), Diméthylcyclosiloxanes (69430-24-6)

| | |
|-----|-----|
| É-U | CAN |
| Oui | LIS |

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 1 Incendie : 2 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minimale 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

Résumé des changements

Révision pour respecter les SIMDUT canadien 2015.

Clé/légende

ACGIH - *American Conference of Governmental Industrial Hygienists* (États-Unis) ; BOD - *Biochemical Oxygen Demand* (DBO - demande biochimique en oxygène) ; C - Celsius ; CAN - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA – Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie* ; CAS - *Chemical Abstracts Service* (États-Unis) ; CFR - *Code of Federal Regulations* (code des règlements fédéraux) (É-U) ; CERCLA - *Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act* (États-Unis) ; CLP - *Classification, Labelling, and Packaging* (classification, étiquetage et emballage) ; CPR - *Controlled Products Regulations* (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; DOT - *Department of Transportation* (États-Unis) ; DSL - *Domestic Substances List* (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EPA - *Environmental Protection Agency* (États-Unis) ; F - Fahrenheit ; EPCRA (*Emergency Planning and Community Right-to-Know Act*) (États-Unis) ; IARC - *International Agency for Research on Cancer* (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; IATA - *International Air Transport Association* (Association du Transport Aérien International) ; IDL - *Ingredient Disclosure List* (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; IDLH - *Immediately Dangerous to Life and Health* (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; IMDG - *International Maritime Dangerous Goods* ; Kow - *Octanol/water partition coefficient* (Koe - coefficient de partage octanol-eau) ; LEL - *Lower Explosive Limit* (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LLV - *Level Limit Value* (Valeur seuil du niveau) ; LOLI - *List Of Lists*TM (liste des listes) - *ChemADVISOR's Regulatory Database* ; MAK - *Maximum Concentration Value in the Workplace* (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; MEL - *Maximum Exposure Limits* (LSE - limites supérieures d'exposition) ; NDSL - *Non-Domestic Substance List* (Liste extérieure des substances) (Canada) ; NFPA - *National Fire Protection Agency* (États-Unis) ; NIOSH - *National Institute for Occupational Safety and Health* (États-Unis) ; NJTSR - *New Jersey Trade Secret Registry* (États-Unis) ; NTP - *National Toxicology Program* (États-Unis) ; OSHA - *Occupational Safety and Health Administration* (États-Unis) ; PEL - *Permissible Exposure Limit* (limite d'exposition admissible) ; RCRA - *Resource Conservation and Recovery Act* (États-Unis) ; SARA - *Superfund Amendments and Reauthorization Act* (États-Unis) ; STEL - *Short-term Exposure Limit* (limite d'exposition de courte durée) ; TDG - *Transportation of Dangerous Goods* (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; TLV - *Threshold Limit Value* (valeur limite d'exposition) ; TSCA - *Toxic Substances Control Act* (États-Unis) ; TWA - *Time Weighted Average* (moyenne pondérée en fonction du temps) ; UEL - *Upper Explosive Limit* (LES - limite supérieure d'explosivité) ; UN/NA - *United Nations /North American* (Nations Unies / Nord-américain) ; US - *United States* (É-U – États-Unis) ; WHMIS - *Workplace Hazardous Materials Information System* (SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) (Canada).

Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Safety-Kleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.